

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 29 octobre 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

ARRÊTÉ N° 1445/DEF/SCA
portant dissolution du foyer de l'escadron de sécurité civile à Corte.

Du 29 septembre 2010

ARRÊTÉ N° 1445/DEF/SCA portant dissolution du foyer de l'escadron de sécurité civile à Corte.

Du 29 septembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 3 4 4 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Arrêté n° 1432/DEF/SCA du 28 septembre 2010 portant création du cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.

Texte abrogé :

Arrêté n° 275 du 1er juillet 1987 (BOC/PA, p. 2564).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 707.2

Référence de publication : BOC N°45 du 29 octobre 2010, texte 4.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 3222-12 et R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 1432/DEF/SCA du 28 septembre 2010 portant création du cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de l'escadron de sécurité civile à Corte est dissous à compter du 1^{er} octobre 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce foyer sont dévolus au cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.

Art. 3. L'arrêté n° 275 du 1^{er} juillet 1987 (n.i. BO) portant création du foyer de l'escadron de sécurité civile à Corte est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.